

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

du mardi 20 février 2024

ACCUEIL

La directrice prend la parole pour remercier l'ensemble des personnes présentes pour ce deuxième conseil de l'année scolaire 2023-2024. Elle reprend les différents points à l'ordre du jour de cette rencontre :

- Bilan de la période : préparation de la rentrée 2024
- Temps forts de mars à juillet 2024 de notre projet :
« A vos marques, prêts, partons... »
avec l'intervention du président de l'APEL Sainte Marguerite
- Prévention du harcèlement scolaire

Secrétaire de Séance : Catherine SOMMER

Les notes prises lors des conseils d'établissements sont remises au Chef d'établissement qui réalise le compte-rendu. Ce compte-rendu est consultable par les familles sur le site de l'école "ecole-sainte-marguerite.com".

Membres du conseil présents :

Cheffe d'établissement : Valérie Dam-Fumanal

Secrétaire : Catherine Sommer

Enseignante spécialisée : Ghislaine Lévy

Enseignants : Cyriane Lulan (PS), Marine Maggio (MS), Isabelle Reynouard (CP), Pascale Peiffer (CE1), Marie-Virginie Dziechciarek, Guillaume Moulin (CM2)

Président de l'APEL Sainte Marguerite : Nori Sadouni

Parents délégués : Ludivine Agnedani (PS), Jonathan Lheureux (PS), Sophie Willemin (PS), Catherine Mondou (GS), Vanessa Fieloux (GS), Manon Aronica (CP), Céline Marchetto (CE2), Leslie Gamarra (CE2), Blandine Rochet (CM1).

Présentation individuelle de chaque membre : tour de table

1°) Bilan de la période : Préparation de la rentrée 2024

LES INSCRIPTIONS 2024-2025

Réinscription de nos élèves : seulement 5 départs annoncés pour juillet 2024.

Les demandes d'inscription pour les PS et les nouveaux élèves ont commencé le 9 janvier 2024.

Comme chaque année, ces demandes sont très nombreuses et nous ne pouvons malheureusement pas toutes les satisfaire. Nous donnons la priorité aux frères et sœurs, ainsi qu'aux enfants de nos anciens élèves, ce qui restreint le nombre de places. De plus, nous limitons les effectifs à 28 élèves par classe. A ce jour, la classe de PS est complète pour l'année prochaine.

Pour assurer une place pour leur enfant, des parents déposent des dossiers d'inscription dans plusieurs établissements (comme pour l'inscription en sixième dans les collèges privés). Après avoir croisé les listes avec les autres chefs d'établissement, des doublons ont été constatés : 6 demandes dans notre établissement pour des élèves déjà inscrits en PS (Rentrée 2024) dans des écoles privées du secteur. Aussi, nous demandons aux parents concernés de se positionner rapidement dans leur choix d'établissement afin de libérer la place pour un enfant actuellement sur liste d'attente. Merci

Afin d'uniformiser les dates avec les autres établissements privés du secteur, "la demande d'inscription pour la Rentrée 2025" des nouveaux élèves se fera à la fin du mois de novembre 2024.

L'OGEC Sainte Marguerite / gestion des locaux :

Comme annoncé lors du dernier conseil, des représentants de la gestion immobilière du Diocèse sont venus le 13/11/2023 pour visiter les locaux et rencontrer le président d'OGEC, la trésorière et la cheffe d'établissement. La fin du commodat approchant (prêt des bâtiments jusqu'en 2025) l'OGEC Sainte Marguerite va devoir payer un loyer au propriétaire des bâtiments dès 2025.

Ce nouveau poste budgétaire va contraindre l'OGEC Sainte Marguerite à prendre de nouvelles mesures sachant que l'entretien des locaux restera à notre charge.

Le projet de facturation des garderies va être étudié lors de la prochaine Assemblée Générale de l'OGEC. Toutes les écoles privées et publiques facturent les temps de garderie. Dans notre établissement, l'effectif d'élèves restant à la garderie de 16h30 à 18h00 étant devenu trop important, l'OGEC Sainte Marguerite a embauché du personnel supplémentaire : deux nouveaux contrats pour la surveillance des élèves durant la pause méridienne et les garderies du soir.

Vie d'école

❖ La Paroisse :

Une magnifique célébration de l'Avent a eu lieu le 19 décembre à l'église Sainte Marguerite.

Le Père Nicolas vient de nous transmettre les dates de rencontres avec les élèves qui préparent leur Communion à l'école :

- Le mardi 12 mars de 15h-16h
- Le mardi 19 mars de 15h-16h
- Le dimanche 24 mars : messe des familles pour l'école Sainte Marguerite (dimanche des Rameaux).
- Le mardi 26 mars de 15h-16h
- Le mardi 2 avril de 15h-16h
- Le mardi 16 avril de 15h-16h

❖ **Aménagement de la pause méridienne et des garderies :**

- ❖ Les élèves du CP au CM2 apprécient la mise à leur disposition de jeux de société pendant la pause méridienne. "La charte d'utilisation de ces jeux" a été relue en classe par les élèves délégués au retour des vacances de Noël.
- ❖ Un "temps calme" (jeux de société, lecture, dessin...) est également proposé aux enfants qui le souhaitent (groupe de moins de 15 élèves), dans une salle sous la surveillance de Virginie DELEVOYE (prof de sport), pendant la pause méridienne.
- ❖ Jessica ESTORACH, l'enseignante de CE2, a inscrit sa classe au concours « Perplexus ». Il s'agit d'un jeu d'adresse qui se présente sous la forme d'une sphère transparente. Le but du jeu étant de faire progresser une bille en acier le long d'un parcours semé d'embûches. Les enfants sont ravis et s'entraînent en développant patience et concentration avec leur « Perplexus » durant les récréations.
- ❖ Laure Eustache et Sandra GATT assurent une étude surveillée (sur inscription) :
 - Les élèves de CM1/CM2 le lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 17h30 avec Laure
 - Les élèves de CP/CE1/CE2 le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 17h30 avec Sandra.

Les enfants apprécient ces temps d'études surveillées. Pour le bon fonctionnement de ce service, merci de venir chercher votre enfant qu'à partir de 17h30 précises.

❖ La cantine :

Laurence Guidot, la responsable des repas Elios de notre école, propose beaucoup de préparations faites maison comme les soupes, les gâteaux, les compotes... Il paraît important à Laurence Guidot et à l'équipe de Sainte Marguerite de rendre nos jeunes élèves curieux et ouverts aux nouveaux goûts. Cet apprentissage du goût commence dans les familles et se poursuit à l'école. C'est pourquoi, nous demandons aux enfants de goûter, au moins une cuillère à soupe, et si l'aliment ne leur plaît pas, de le laisser. Nous "négocions" alors avec l'enfant afin qu'il mange les autres aliments proposés au menu du jour en quantité suffisante.

Nous constatons avec plaisir que les élèves des deux premiers services de cantine (Maternelle, puis CP/CE1/CE2) respectent ce règlement de cantine en goûtant les divers aliments proposés.

Le personnel de cantine rencontre des difficultés avec le troisième service pour les classes de CM1 et de CM2 : des élèves refusent de goûter, disent qu'ils n'aiment pas alors qu'ils n'ont pas goûté, râlent parce qu'ils veulent une double ration lorsque c'est un plat ou un dessert qu'ils aiment, manquent de respect envers le personnel...

Les parents délégués de CM1 ont fait remonter auprès de la directrice que les enfants se plaignent des quantités et disent qu'ils ont faim en sortant de la cantine. La cheffe d'établissement s'est rapprochée de la responsable cantine qui déclare respecter les quantités calibrées pour des enfants de classes élémentaires. Le personnel de cantine fait le tour des tables pour proposer du supplément d'entrée ou de plat.

Pour améliorer la situation, la cheffe d'établissement a réorganisé la surveillance de la pause méridienne en affectant un enseignant en renfort dans le réfectoire pendant le service des CM1/CM2. Cet enseignant est chargé de faire le tour des tables et de vérifier que les enfants mangent convenablement et goûtent à la diversité des aliments proposés.

De plus, en réunion de concertation, l'équipe pédagogique a décidé d'établir des plans de table en choisissant les places des élèves. Ceci, afin d'éviter que les élèves perturbateurs soient à la même table. Depuis la mise en place de cette nouvelle organisation, les repas se déroulent plus sereinement.

La majorité des adultes de l'équipe déjeunent à l'école le même repas que les enfants. Les enseignants présents au conseil témoignent de la qualité des repas proposés.

4°) SENSIBILISATION CONTRE LE HARCÈLEMENT

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'École, « Phare », dote les établissements scolaires d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves fondé autour de 5 piliers :

1. **Éduquer** pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
2. **Former** une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
3. **Intervenir** efficacement sur les situations de harcèlement.
4. **Associer** les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
5. **Mobiliser** les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté

Ce plan de prévention se présente sous la forme d'un échéancier d'actions à mettre en place tout au long de l'année scolaire. Les personnels impliqués dans le programme s'appuient sur une plateforme digitale sur laquelle de nombreuses ressources sont mises à leur disposition.

Le programme "Phare" est un moyen de créer une communauté protectrice qui participe à l'amélioration du climat scolaire, s'appuyant sur les personnels, les élèves et les parents d'élèves.

Depuis la rentrée 2023, l'équipe pédagogique de l'école Sainte Marguerite travaille sur le dossier de la « sensibilisation contre le harcèlement » dans la continuité du travail réalisé ces dernières années sur le climat scolaire et la gestion des émotions.

Pour cette année scolaire, en lien avec les prérogatives institutionnelles PHARE, une sensibilisation va être faite sur la lutte contre le harcèlement scolaire du CP au CM2.

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont répondu à un questionnaire de prévention contre le harcèlement du Ministère de l'Éducation Nationale : "enquête élémentaire / grille d'auto-évaluation de prévention harcèlement". Ce questionnaire est anonyme et adapté aux classes élémentaires.

Les résultats de cette enquête seront analysés par l'équipe pédagogique afin d'identifier les besoins de l'établissement. Suite à cette enquête certains élèves ont demandé un entretien à leur enseignant afin de lui parler des difficultés rencontrées. Des élèves ont par exemple soulevé le problème des verrous des toilettes extérieures qui sont difficiles à ouvrir pour certains. Ils préfèrent donc ne pas fermer les toilettes, et ne se sentent donc pas à l'aise car ils ont peur que d'autres enfants ouvrent la porte. Les camarades à qui ils ont demandé de surveiller la porte ne mènent pas leur mission jusqu'au bout... Ce qui les met parfois dans une position inconfortable et stressante.

Les enseignants et les élèves délégués vont rappeler aux élèves qui s'engagent à surveiller la porte, de rester à leur poste jusqu'à ce que leur camarade sorte des toilettes.

Le problème de la fermeture des WC (verrous) sera étudié en Assemblée Générale de l'OGEC pour un éventuel changement des portes et du mécanisme de fermeture.

1°) Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement

Sensibilisation des élèves de l'école Sainte Marguerite : intervention dans les classes de l'association "Bien dans ma classe". L'APEL de Sainte Marguerite va financer deux ateliers par classe pour cette année scolaire (séances dureront de 45 minutes à 1 heure en classe entière) au mois de mars 2024.

Les enseignants ont choisi pour leur classe de deux ateliers :

- Pour le Cycle 1 :
 - Atelier 1 : Gestion du stress et techniques de respiration
 - Atelier 2 : Confiance en soi
- Pour les classes élémentaires :
 - CE2/CM1/CM2 : Gestion du stress et techniques de respiration
 - CP/CE1 : Cohésion de groupe et empathie
 - CP/CE1/CE2/CM1/CM2 : Prévention du harcèlement scolaire

2°) Former une communauté protectrice de professionnels pour les élèves

L'ensemble de l'équipe a suivi une formation sur le climat scolaire et la gestion des conflits entre élèves avec l'association "Plus fort", il y a quelques années.

Cette formation va être poursuivie cette année avec une journée dédiée au harcèlement le 3 avril 2024 pour l'ensemble de l'équipe : enseignants et membres du personnel OGEC.

3°) Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement

Concrètement, au niveau de notre établissement en cas de signalement d'un élève susceptible d'être victime de harcèlement :

- La cellule de veille de l'établissement est activée :
Celle cellule réunit :
 - la cheffe d'établissement,
 - l'enseignante spécialisée,
 - l'enseignant(e) de la classe de l'élève.

- Le rôle de cette équipe est de croiser les regards pour évaluer si c'est une situation de harcèlement. Le harcèlement fait appel à une notion de régularité. Elle est à différencier d'une situation problématique qui n'est pas récurrente.
- En fonction des observations, l'équipe de la cellule de veille déclenche la procédure.

Protocole :

1. Prise d'informations :
 - Observation
 - Entretien individuel avec les élèves concernés
 - Entretien avec des témoins potentiels (enfant, adulte de l'école ou parent)
2. Information de l'ensemble de l'équipe qui se met en vigilance ++ pendant les temps scolaires et périscolaires.
3. Rencontre individuelle des parents des élèves concernés dont les enfants victimes en premier. Par contre il faut accompagner les deux enfants, la victime et le harceleur : c'est la méthode de la préoccupation partagée.
4. Mise en place de la « méthode de la préoccupation partagée » : Il s'agit de placer les élèves en position de rechercher par eux-mêmes une issue pacifique aux conflits. Cette méthode apporte une réponse concrète, rapide, aux phénomènes de groupe, en rejetant toute recherche de causalité ou de catégorisation du phénomène. Des entretiens sont discrètement menés par une « équipe-ressource » auprès de la victime, de la famille et des intimidateurs. Il s'agit d'entourer la victime et de briser l'effet de groupe, en ré-individualisant chacun de ses membres. Il faut rendre les enfants acteurs et prendre en considération les deux enfants qui ont une problématique, dans une logique de bienveillance.

Ce qu'il est fortement déconseillé de faire : tenter de gérer vous-même le problème, et de contacter les parents de l'enfant avec lequel il y a un conflit, cela pourrait aggraver la situation.

4°) Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.

C'est l'objet de ce conseil d'établissement. Un point sera fait aux familles lors du prochain conseil.

5°) Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté

La cheffe d'établissement prend contact avec les personnes ressources si nécessaire :

- La cellule de crise du Diocèse est à la disposition des écoles avec des psychologues spécialisés en fonction de l'urgence de la situation.
- La cellule de crise académique
- Le médecin scolaire peut également être sollicité.

5°) LE PROJET 2023-2024 : «A vos marques, prêts, partons...»

Interventions de SECURIVIE : La formation des enfants (du CP au CM2) aux gestes de premiers secours et la sensibilisation des GS aux dangers de l'école et de la maison ont été reconduites cette année :

- Lundi 5 février : CP et CE1 (matin)
- Jeudi 8 février : CE2 (matin)
- Vendredi 9 février : CM2 (matin) et CM1 (après-midi)
- Vendredi 16 février : Evaluation CE2/CM2 (matin) et GS (après-midi)

Cette activité qui devait être facturée aux familles au mois de février a été prise en charge intégralement par l'APEL Sainte Marguerite. Les enfants apprécient beaucoup cette initiation aux premiers secours. Un grand merci aux parents de l'APEL !

- 2,00 € pour les GS/CP/CE1 (1 séance de 1h30 par classe)
- 4,00 € pour les CM1 (1 intervention de 3 heures)
- 6,00 € pour les CE2/CM2 (1 intervention de 3 heures + 1 séance de validation de 3 heures).

Sorties scolaires et activités :

SPORT : Virginie a réalisé un montage vidéo des danses des cinq continents des élèves de CP au CM2. Les élèves de maternelle et les adultes de l'école ont eu la chance d'assister à ces magnifiques moments de cohésion de toutes les classes élémentaires. BRAVO aux enfants ! BRAVO et MERCI à Virginie ! Nous invitons les parents à découvrir ces vidéos sur le site internet de l'école.

EXPOSITION ÉPHÉMÈRE des œuvres réalisées dans les classes de la PS au CM2 les 24 et 25 juin.

PS/MS/GS - Sortie de fin d'année au Zoo de la Barben le 14 mai 2024 [car+entrée+atelier]

MS/GS - Sortie « surprise » Notre Dame de la Garde le 16 avril 2024
 - Projet "théâtre" avec Laurent : mettre en scène une histoire en lien avec notre projet de l'année.

CP - Sortie de fin d'année (devis en cours)

CE1 - Sorties avec le Naturoscope (Sortie au Frioul en fin d'année)

CE2 - 4 jours de voile au club ASPTT de la Pointe Rouge en juin
 [123 € par enfant + tickets de bus]

APEL

Nori SADOUNI, Président de l'APEL Sainte Marguerite, prend la parole afin de présenter les prochains évènements :

- La vente de crêpes le vendredi 23 février à partir de 16h00.
- Le LOTO de l'école dans les locaux de Pastré Grande Bastide le vendredi 15 mars.
- Proposition de participation financière de l'APEL pour les tracés de la cour : lignes pour le sport, marelles...
- Proposition de collaboration avec l'association "Clean my calanques"
- Kermesse le 28 juin
- Location d'un photobooth lors d'une manifestation (kermesse)

DATE DU PROCHAIN CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Mardi 28 mai 2024

Le conseil d'établissement se termine à 19h55

Encore un grand merci à tous pour votre présence et votre investissement.

Valérie DAM-FUMANAL